

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF2246

présenté par
M. Travert, M. Armand, M. Fugit, Mme Buffet et Mme Ronceret

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Économie »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	8 000 000	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	8 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	8 000 000	8 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à abonder de 8 millions d’euros l’action « 04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique » du programme 134 « Développement des entreprises et régulations », afin de soutenir la contribution de La Poste au titre de la mission de service public de transport et de distribution de la presse.

La dotation budgétaire prévue en PLF 2026 de 24,2 millions d'euros (environ 3% du coût réel de la mission), ne permet pas de respecter les termes du contrat d'entreprise 2023-2027 signé entre l'Etat et La Poste. Le contrat prévoit en effet, pour l'année 2026, un financement de 32,2 millions d'euros.

Dans l'attente d'une refonte indispensable de ce dispositif, qui présentait un déficit de près de 600 M€ en 2024 (supporté par La Poste), cet amendement permet à minima de respecter les engagements pris.

Il abonde de 8 millions d'euros en AE et CP l'action 04 «□Développement des postes, des télécommunications et du numérique□» du programme 134 «□Développement des entreprises et régulations□».

La mesure est gagée par une baisse de 8 millions d'euros en AE et en CP du titre 3 de l'action 01 «□Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen□» du programme 305 «□Stratégies économiques□».